



Alcool au volant/retrait permis?!

Par **clemtus**, le **04/07/2012** à **00:46**

Bonjour,

Je viens de me faire arrêter avec un taux d'alcoolémie mesuré de 0,27 mg/l d'air expiré (15 min après mon dernier verre). Les gendarmes m'ont fait souffler 2 fois à 10 min d'intervalle, la première donnait 0,29 et la deuxième 0,27. Ne devaient-ils pas attendre plus longtemps entre les prises et, svp, y a-t'il a moyen de ne pas perdre mon permis sachant qu'il me reste 2 points et que, de tout façon avant de payer l'amende, j'effectuerai un stage ?

Aidez-moi svp car sans mon permis je perds tout.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **04/07/2012** à **08:20**

Bonjour,

Il n'y a pas de délai requis entre 2 souffles. Le seul délai qui existe est que le 1er souffle ne doit pas avoir été fait avant un délai de 30 minutes depuis l'absorption de la dernière gorgée d'alcool. Etes-vous en mesure de prouver, de façon formelle, qu'au moment du 1er souffle les 30 min n'étaient pas écoulées ? si oui, il y a vice de procédure, si non, vous perdrez de toute façon votre permis malgré le stage. En effet, il vous reste 2 points, le stage va vous en apporter 4 donc un total de 6 points après ce stage. L'alcoolémie va vous en faire perdre 6, le calcul va être vite fait, $6 - 6 = 0$ => invalidation de votre permis.

Par **clemtus**, le **04/07/2012** à **11:57**

Merci de votre réponse. Je sais que ça va être difficile de le prouver. Par contre, j'ai des témoins au moment où j'ai pris la route, donc est-ce que ça pourrait jouer en ma faveur et peut être constituer une preuve ?

Merci encore.

Par **Tisuisse**, le **04/07/2012** à **12:51**

C'est à vous de voir.